

COMPTE RENDU

DECVP 2020-148 (R. CHARBONNIER) : **Convention avec la CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES de la Loire Atlantique pour la transmission de données relatives aux allocataires à des fins de simplification des demandes – Avenant n°1.**

DECVP 2020-152 (S SCHERER) : **Contribution à Initiative Loire Atlantique Sud (ILAS) – Année 2020.** Cette contribution est fixée à 3 390 € pour l'année 2020.

DECVP 2020-153 (R. CHARBONNIER) : **Eaux usées – Assainissement non collectif – Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation à M. et Mme Guichard Anthony.** Le montant de la subvention s'élève à 7 500 €.

DECVP 2020-154 (R. CHARBONNIER) : **Eaux usées – Assainissement non collectif – Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation à M. Loreau Steven et Mme Paul Aline.** Le montant de la subvention s'élève à 5 000 €.

DECVP 2020-155 (R S SCHERER) : **Annulation Avenant n°1 à la convention d'occupation d'une dépendance du domaine public avec l'entreprise MENARD.** La décision de Vice-Président 2020-130 relative au report et aux modalités de remboursement des loyers est annulée.

DECVP2020-156 (P BENBELKACEM) : **Avenant 1 à la convention d'objectifs et de financement 2017-2020 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique pour le Relais Assistants Maternels.** Cet avenant précise le financement des missions supplémentaires de la prestation de service du RAM pour un montant de 6 750.00 €.

DECVP2020-157 (R CHARBONNIER) : **Aménagement de la rue des Frucheaux à Saint-Brevin-les-Pins Modification marché de travaux.** Le marché de travaux est modifié comme suit :

	Descriptifs		Augmentation
Montant de base		64 266,30 €HT	
Montant travaux supplémentaires	-Dépose de dalles podo béton et évacuation -Réalisation de marquage	+ 911,00 €HT	
Nouveau montant de marché		65 177,30 €HT	+ 1.42%

DECVP2020-158 (R CHARBONNIER) : **Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration systèmes d'assainissement de Corsept, St Viaud et Paimboeuf. Modification de contrat n°2.** La modification n°2 au marché de maîtrise d'œuvre est nécessaire pour intégrer deux passages supplémentaires à ceux prévus initialement au marché pour respecter le suivi écologique imposé par la DDTM pour un montant de 560,00 € HT soit 672,00 € TTC. Le montant du marché s'élève comme suit :

	Total	Part SCE	Part LE FLOCH
Montant suite avenant 1 €HT	61 332,68	58 252,68	3 080,00
Montant modification n°2 €HT	560,00	560,00	0,00
Montant final € HT	61 892,68	58 812,68	3 080,00
Montant final €TVA	12 378,54	11 762,54	616,00
Montant final € TTC	74 271,22	70 575,22	3 696,00

DECVP2020-159 (S GAUTREAU) : **Modification de la régie de recettes du service environnement.** La régie encaisse les produits suivants :

1. La participation financière des usagers à l'acquisition d'un kit de compostage
2. La participation financière des usagers à l'acquisition d'un kit de lombricompostage
3. Le remboursement des gobelets réutilisables perdus ou abimés prêtés lors d'évènements sportifs ou culturels

DECVP2020-160 (S GAUTREAU) : Règlement pour la mise à disposition de gobelets réutilisables. Ce règlement permet d'élaborer un règlement d'utilisation de réservation de 1000 gobelets réutilisables, acquis par la Communauté de Communes du Sud-Estuaire dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). L'objectif est d'encourager la démarche de réduction des déchets au sein des manifestations du territoire en remplaçant l'usage des gobelets jetables.

DECVP2020-161 (S GAUTREAU) : Renouvellement de la convention ECO TLC. Sur la CCSE, la collecte et le recyclage des TLC (Textiles – Linges de maison – Chaussures) est réalisée de manière indépendante par Le Relais Atlantique et par voies associatives : La Croix Rouge, Secours Humanitaire de la Côte de Jade, Solidarité du Cœur.... Les soutiens proposés pour les collectivités s'élèvent à 0,1€/hab./an, soit 2 985,40 € en 2019, sous réserve d'atteindre 1 point de collecte pour 2 000 habitants et de communiquer sur le tri des textiles en cours d'année. Notre territoire compte à ce jour 22 points de collecte.

DECVP2020-162 (S GAUTREAU) : Contrat de reprise des papiers cartons mêlés avec VEOLIA – Avenant 1. Le prix fixe de reprise passe de 100€ à 38 € par tonne. L'avenant est conclu pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020.

DECVP2020-163 (R CHARBONNIER) : Maîtrise d'œuvre aménagement d'une liaison douce entre le bourg et le Migron sur la commune de Frossay. Le marché est attribué à ECR ENVIRONNEMENT CENTRE OUEST pour un montant de 13.650,00 € HT, soit 16.380,00 € TTC.

DECP2020-164 (Y MOREZ) : Convention de financement 2020 entre la CCSE et l'Agence d'Urbanisme de Saint Nazaire. Le partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de Saint Nazaire permet la mise en œuvre de l'étude pour le logement des jeunes. A ce titre, la CCSE versera à l'ADRN une subvention de 5 000€ pour l'année 2020.

DECVP2020-190 (R. CHARBONNIER) : Contrat de maintenance Municipal Mobile avec la société Logitud pour la Police Intercommunale - ABROGE la DECVP2020-121. Ce contrat entre en vigueur le 16 mai 2020. La première période s'étend jusqu'au 31 décembre 2020. Le contrat sera alors reconduit pour une période d'un an, deux fois maximum soit jusqu'au 31 décembre 2023. Le montant annuel est de 97,50 € HT.

DECVP2020-191 (R. CHARBONNIER) : Mise en œuvre de liaisons réseau point à point sécurisées pour relier les mairies au réseau mutualisé - Convention avec la société Orange. La convention est conclue pour une durée minimale de 24 mois à compter de la mise en service et comprend :

- les frais de mise en service pour un montant de 500,00 € HT
- les abonnements annuels pour les 7 sites, pour un montant total mensuel de 1 622.00 € HT

DECP2020-192 (Y MOREZ) : Convention relative à l'achat des prestations à la ville de Saint Brevin les Pins pour la pratique d'activités nautiques par les enfants des établissements scolaires du 1^{er} degré – Année 2020. Cette convention permet l'encadrement des enfants. La ville de Saint-Brevin-les-Pins facturera les prestations à la CCSE.